



**HAL**  
open science

## Une géohistoire des marges

David Goeury

► **To cite this version:**

David Goeury. Une géohistoire des marges. Raymond Woessner. La France des marges, Atlande, pp.59-76, 2016, Clefs Concours, 978-2-35030-381-9. hal-01391161

**HAL Id: hal-01391161**

**<https://hal.science/hal-01391161>**

Submitted on 20 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## UNE GÉOHISTOIRE DES MARGES

David Goeury

La constitution du territoire français est un processus historique spécifique. Par conséquent, les phénomènes de marges et de marginalités doivent être compris comme le produit d'une histoire où décisions politiques, innovations techniques, opportunités économiques et représentations culturelles ont généré des configurations spatiales particulières.

L'objectif de ce chapitre n'est pas de refaire une histoire des marges et des marginalités, mais de montrer comment se sont constituées des logiques spatiales distinctives amenant à des agencements singuliers à l'échelle nationale. Ainsi, seront présentées quelques grandes configurations qui peuvent entrer en résonance avec les enjeux contemporains.

### **Marges et marginalités face à la nation : une construction géopolitique française appuyée sur une fiction cartographique**

Poser la question des marges et des marginalités en France demande de définir ce qu'est la France. La constitution d'un État-nation lié à un territoire clairement délimité est récente. Michel Foucher (1991) décrit comment ce processus est étroitement lié à la création de frontières linéaires et constitue un modèle géopolitique français : un territoire centralisé autour d'une capitale qui concentre les fonctions politiques, économiques et culturelles.

Ce processus idéologique est véritablement mis en œuvre durant la révolution française lors des débats parlementaires notamment entre les Girondins et les Montagnards de 1791 à 1793. Les Girondins défendent alors le concept de frontières naturelles notamment à travers Danton qui déclare en janvier 1793 « Les limites de la France sont marquées par la nature. Nous les atteindrons toutes, des quatre coins de l'horizon : à l'Océan, au Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées. »

Ces limites présentées comme naturelles permettent alors de générer une identité dite nationale : forger une nouvelle société autour de valeurs communes issues de la révolution. En effet, la nation est un concept qui est en plein débat. Pour plusieurs philosophes, dont Adam Smith, la nation est définie par une même langue et une même monnaie, soit un ensemble d'institutions communes permettant la libre circulation de l'information mais aussi la construction d'un intérêt commun. L'abbé Grégoire partage la même approche et donc en définit les limites territoriales : « C'est surtout vers nos frontières que les dialectes, communs aux peuples des limites opposées, établissent avec nos ennemis des relations dangereuses, tandis que dans l'étendue de la République, tant de jargons sont autant de barrières qui gênent les mouvements du commerce et atténuent les relations sociales ».

L'unification administrative souhaitée depuis la fin du XVIIe siècle n'advient que par la Révolution française. Le nouveau contexte politique a permis aux premiers députés de l'assemblée constituante de prendre des décisions radicales : la fin des privilèges le 4 août 1789 amène à la fin des spécificités juridiques territoriales et la départementalisation autour de logiques nouvelles une stricte hiérarchie urbaine entre la capitale, les préfetures et les autres villes. Le principe d'une monnaie unique en 1795 impose la cohésion nationale. Cette nouvelle logique administrative est renforcée par le Consulat (1799-1804) et le Premier Empire (1804-1815), ce qui se traduit par une unification accélérée du territoire.

Cette victoire de la centralisation s'est faite non pas par la raison mais par la force. De nombreux députés opposés à ce processus et favorables à une logique fédérale furent éliminés, forcés à l'exil ou exécutés durant la période révolutionnaire. Toutes les oppositions locales marquées par de puissants mouvements de révoltes furent matés. Pour autant, l'esprit de résistance n'a pas disparu et persistent alors des logiques de marges. Les espaces

frontaliers conservent une forte autonomie et surtout les populations maintenaient des logiques de contrebande, de relation avec le voisin amenant à la permanence d'une identité forte mais aussi de logiques économiques spécifiques.

Par ailleurs, avec le principe que la différence de langue serait un obstacle à l'unité nationale, la notion de marge et marginalité devient beaucoup plus complexe car elle peut être intérieure. Les langues locales sont rejetées comme autant de patois malgré leur forte résilience. La référence devient un idéal abstrait de normes et de pratiques dites républicaines définies depuis le centre de cette république : son parlement et tous les organes administratifs qui en dépendent. Cette hiérarchie administrative organisera aussi la hiérarchie scolaire permettant alors de diffuser ces nouvelles normes nationales en termes de pratiques et de valeurs tout au long des XIXe et XXe siècles. Les marges deviennent intérieures, soit les lieux qui ignorent ou refusent ces normes et ces pratiques. Cela peut être des régions aux identités linguistiques fortes (la Bretagne, le Pays basque, l'Alsace, la Corse...) mais aussi des quartiers de grandes villes marqués par l'immigration récente (les fameuses cités ou banlieues), voire des populations spécifiques (les Roms).

Ces particularismes sont volontairement masqués tout au long du XIXe et du XXe siècle par un nouveau discours s'appuyant sur des références historiques éparses depuis la Gaule, en passant par la monarchie, mais mobilisées dans une pédagogie nouvelle autour de la carte comme icône nationale (Gottman, 1952), légitimée par une relecture partielle de l'histoire (Weber, 1986). La carte devient alors un puissant outil de construction identitaire. Affichée dans toutes les salles de classe du primaire, elle inculque une nouvelle vision de la France : l'Hexagone. Ainsi, les fameuses cartes Vidal Lablache, largement diffusées, incarne cette France dite continentale et pose la question de la marginalité des autres territoires. La nation est associée à une portion du territoire continental européen permettant alors de fixer même la notion de marge. Les territoires marginaux deviennent alors ceux qui sont en bordure de la carte. La Corse est insérée dans un encadré en dehors de son environnement méditerranéen réel (pouvant même se retrouver dans l'océan Atlantique) et préfigure aujourd'hui les départements d'outre-mer disposés les uns en dessous des autres sans ordre ou sens. La carte devient alors une fiction : celle de la prétendue proximité de ces territoires. La France devient alors la métropole : la cité mère.

### **Quelles marginalités avant la rationalisation administrative de 1789 ?**

Le royaume de France est un ensemble complexe de juridictions. En effet, seule l'Église a réussi à établir une hiérarchie territoriale : diocèses, évêchés et archevêchés. Mais sinon, les statuts féodaux amènent à une imbrication de privilèges et à la juxtaposition de juridictions très différentes. Le royaume de France est alors une liste de lieux qui ont prêté allégeance au roi de France sans logique de continuité territoriale. Ainsi, de nombreuses enclaves historiques sont au cœur du royaume notamment comme les États papaux d'Avignon, mais de même des enclaves monarchiques se retrouvent au cœur d'autres royaumes comme en Lorraine.

Cette situation n'est aucunement perçue comme problématique tant que l'allégeance individuelle domine la logique territoriale (Foucher, 1991).

Pour rappel, Hugues Capet est élu roi en 987. Il devient le premier des comtes. La centralité du domaine est toute relative jusqu'à la fin du XVe siècle. Parmi ces vassaux, certains disposent de domaines bien plus riches et bien plus vastes. Par ailleurs, l'absence de cartographie amène à une absence de représentation territoriale précise. Cette dernière s'affirme seulement à partir du XVIe siècle. De même, économiquement, le territoire n'est aucunement unifié. De multiples droits de passage et autres péages sont exigés au sein du royaume alors que les barrières dites douanières sont très tardives et se développent avant tout autour des foires annuelles sur quelques produits (les soies italiennes notamment). En effet,

chaque collectivité prélève une taxe pour l'usage et l'entretien des infrastructures (routes, ponts, place de marché) et quelque soit l'origine du produit (Foucher, 1991).

Dès lors, la continuité territoriale n'avait que peu de sens par rapport aux logiques d'allégeance. Les espaces centraux étaient constitués du domaine royal, puis y étaient adjoints ceux des grands vassaux et enfin des espaces périphériques pouvant s'émanciper de la tutelle royale. Or, des basculements soudains pouvaient avoir lieu. L'un des plus emblématiques fut la dévolution de la couronne d'Angleterre à la famille angevine des Plantagenêt au XIIe siècle, amenant soudain toute une partie de l'ouest de la France à échapper à l'autorité du roi. Ce phénomène fut accentué par la répudiation d'Aliénor d'Aquitaine par Louis VII le pieux, en 1152, puis son mariage avec Henri II Plantagenêt qui disposa alors d'un vaste territoire de la Normandie jusqu'au Pyrénées. Par la suite, la monarchie n'a eu de cesse de vouloir légitimer son autorité vis-à-vis de ses vassaux et étendre le territoire sur lequel elle pouvait prélever l'impôt. Ce processus n'a été aucunement linéaire amenant même à des moments où les forces centrifuges dominant notamment au XVe siècle, durant la période qualifiée de « Guerre de 100 ans » (1337-1456). Des seigneurs régionaux puissants s'affirment notamment en Bourgogne. Les villes négocient des statuts d'exception se dotant de parlements judiciaires et de milices urbaines. Le roi d'Angleterre Henri V devient roi de France en 1420 tandis que Charles VII, réfugié à Bourges se proclame roi de France en 1422. Il ne doit sa couronne qu'à la longue régence d'Henri VI et à l'épopée de Jeanne d'Arc, issue de Lorraine, un des confins du royaume de France (1428-1429).

De fait, le processus de centralisation est étroitement lié aux nouvelles technologies militaires. En effet, l'artillerie nécessite un corps de spécialistes et des investissements extrêmement importants. Dès lors, le monarque qui avait la capacité à lever le ban et l'arrière ban, soit l'élite combattante des seigneurs et tous les hommes en âge de se battre, privilégie le recrutement de spécialistes rémunérés par une solde et l'investissement dans des armes de plus en plus sophistiquées. Par conséquent, à partir du XVe, la question fiscale et la capacité des rois à centraliser la ressource financière pour investir dans l'armement nécessaire commande les logiques politiques. A partir du XVIIe siècle, la multiplication des conflits maritimes afin de prendre autorité sur les océans ne fait qu'accentuer le phénomène. Longtemps, pour établir son autorité, le roi se doit d'être nomade et de circuler à travers son royaume. Cette logique est alors marquée par les entrées triomphantes du roi de France, organisées avec faste à partir de la deuxième moitié du XVIe siècle. Les contrées ou les villes rebelles étant alors assiégées et bombardées.

L'approche territoriale s'affirme durant le long règne de Louis XIV (1663-1715). Premièrement, ce dernier, enfant, est au cœur du traité des Pyrénées qui fixe l'une des frontières les plus anciennes mettant un terme aux logiques de marche et notamment le rôle de charnière joués par le pays basque et la Catalogne. La logique du « pré carré », soit un territoire clairement délimité, protégé par de puissantes cités forteresses, sur lequel serait levé un impôt efficace est alors défendue par Vauban. Par ailleurs, les spécificités régionales sont de plus en plus limitées. Les nobles désireux de conserver une plus grande autonomie sont d'abord matés durant le Fronde puis intégrés au dispositif d'une société de cour extrêmement hiérarchisée autour des différentes demeures royales de la région parisienne. Versailles devient alors le symbole de la centralisation. De même, les parlements régionaux perdent en prérogatives.

Au XVIIIe siècle, ce projet de centralisation se double d'une volonté de développement du territoire par l'investissement dans des infrastructures favorisant les déplacements. Ainsi, la monarchie met en place le premier réseau de routes carrossables en étoile autour de Paris. On retrouvera ce schéma avec l'étoile Legrand des chemins de fer en 1842.

## **Des stéréotypes de marginaux persistants à travers les siècles**

La figure de la marginalité intérieure est difficile à établir au sein d'autant de particularismes statutaires. Cependant, il reste des groupes considérés comme des marginaux.

Là encore, il est intéressant de réfléchir à la question des individus marginaux, car ils sont effectivement regardés comme différents tout en jouant un rôle social particulier dans des sociétés qui manquent cruellement de ressources humaines.

Il est possible de retenir trois groupes de marginaux :

### *Viles activités et mendicité*

La marginalité est définie par rapport à un ordre moral incarné progressivement dans un corps social. Or, au sein de cet ordre des individus apparaissent comme exclus. Premièrement, certaines activités sont tabous car impures, celles liées au sang comme le bourreau, mais aussi celles très salissantes et malodorantes placées à l'extérieur de l'habitat comme les abattoirs, les charbonniers, les foulons, mais aussi celles liées à des pratiques considérées comme immorales, le prêt à intérêt réservé aux juifs et aux étrangers, mais aussi la prostitution. Deuxièmement, sont considérés comme marginaux tous ceux qui n'ont pas de rôle social : qui mendient leur pitance. Ces individus pouvant composer jusqu'à 20% de la population au gré des aléas politique, épidémique et climatique, agrègent des profils très différents : les accidentés de la vie (infirmes ou malades), les exclus de leur groupe social (réfugiés, exilés), les travailleurs occasionnels sans emploi (ouvriers saisonniers, soldats en période de paix). Ils constituent une masse considérée comme dangereuse aux mœurs dissolues, criminelles et oisives. Elle est régulièrement l'objet de mesure d'exclusion voire d'éloignement, notamment avec la colonisation de nouveaux territoires américains. De fait, la mendicité est une activité stigmatisante, car elle est associée au refus de l'effort dans un monde où la demande de main-d'œuvre est forte. Elle amène donc constamment à poser la question du bon et du mauvais pauvre, afin de distinguer celui qui subit l'acharnement du sort, de l'oisif qui cumule les comportements dispendieux (alcoolisme) et le refus de travailler. Une prise de conscience des peines de la vie se fait au sein de l'élite politique et religieuse. Les pratiques de charité sont encouragées et des lieux d'accueil sont établis mais uniquement pour les invalides. Par ailleurs, à la toute fin du XIIe siècle, et surtout au XIIIe siècle, les ordres religieux dit mendiants s'implantent au cœur des villes et participent d'une nouvelle prise en compte de la marginalité urbaine. Ils posent aussi la pauvreté comme un idéal mystique d'être au monde.

### *Les minorités religieuses*

Au sein de la France catholique, la marginalité est aussi religieuse. L'Église démultiplie les dispositifs pour christianiser les populations et imposer un ordre spirituel et moral. D'abord, ce sont les rites polythéistes qualifiés de païens (de *paganus*, le paysan) et clairement associés aux campagnes les plus reculées. L'Église est urbaine et donc jette un regard particulièrement dur vis-à-vis d'un monde rural maintenant des pratiques religieuses divergentes. Elle n'aura donc de cesse de stigmatiser les pratiques des campagnes et de traquer les comportements déviants. La campagne est considérée comme une terre de mission.

Ensuite, elle exerce des pressions constantes sur les autorités politiques pour pourchasser toute religion constituée. Ainsi, elle s'évertue à stigmatiser la communauté juive régulièrement persécutée, chassée et massacrée. Les premières décisions d'expulsion sont le fait de seigneurs régionaux et touchent le Limousin et la Normandie au début du XIe siècle, dans une vision millénariste. Par la suite, les persécutions sont le fait des rois. Ainsi, Philippe Auguste, décide d'expulser les communautés juives une première fois en 1182 avant de les rappeler en 1198. Puis, en 1269, Saint Louis impose le port de la rouelle, ce qui pose pour l'historien Jacques Le Goff un jalon dans l'antisémitisme français avant l'expulsion définitive

de tous les juifs de France en 1394. Cela signe la fin de plus d'un millénaire de présence juive en France. Les communautés juives sont alors le fait de nouvelles migrations comme ceux issus du Portugal, ou le fait d'annexion territoriale où sont présents des communautés juives (États papaux, Alsace). Des violences viennent régulièrement rappeler le fort antisémitisme comme l'immolation de six juifs à Toulouse en 1685. Il faut attendre 1790 pour que les juifs soient naturalisés français mais, de 1808 à 1818, ils sont à nouveau exclus par le « décret infâme » et ce n'est qu'en 1831 qu'ils acquièrent la pleine égalité. Cependant, ils restent constamment suspects. Ils sont accusés des principales faillites bancaires comme celle de l'Union générale en 1882. Des journaux à la fin du XIXe siècle se déclarent ouvertement antisémites comme *La Croix*. L'affaire Dreyfus en 1894 vient alors renforcer cet antisémitisme. Ainsi, en 1940, les juifs sont à nouveau exclus de la pleine citoyenneté.

L'Église catholique met tout en œuvre pour conserver son monopole religieux et s'oppose à toutes nouvelles croyances ou pratiques. Si jamais les seigneurs sont réticents à son intolérance, elle mobilise tous les moyens nécessaires pour faire pression et obtenir gain de cause. Ainsi, elle n'hésite pas à soutenir de véritables guerres civiles d'extermination vis-à-vis de nouvelles religions. La plus fameuse est la croisade dite des Albigeois de 1208 à 1229 qui se traduit par la démultiplication des massacres et la traque systématique des « parfaits ». Ce dispositif est remis en place lors de la diffusion du protestantisme avec les guerres dites de religion de 1562 à 1598. Puis malgré une période de tolérance à partir de 1598, les tensions reprennent surtout avec le décret d'expulsion de tous les protestants par Louis XIV à partir de 1685. Près de 300.000 individus quittent alors le royaume de France. Les communautés protestantes rurales se replient dans les régions les plus isolées où elles affrontent les forces royales notamment dans les Cévennes avec la révolte des Camisards en 1702. Après une phase de répression brutale, à partir de 1715, la monarchie se fait moins virulente. Les communautés maintiennent alors des pratiques secrètes pour échapper aux persécutions. Persiste dans de nombreuses régions un très fort sentiment de méfiance vis-à-vis de l'Église catholique et de l'État.

### *Les étrangers*

La question de l'étranger se pose aussi en fonction de la naissance et de l'allégeance première. L'étranger est celui qui dépendait d'une autre autorité que celle du roi de France à sa naissance. Il est intéressant d'observer la place très particulière des étrangers au sein du dispositif monarchique. En effet, les étrangers permettent de nouer de nouvelles relations et d'importer de nouvelles compétences. Ils jouent un rôle essentiel dans le développement de la finance avec les banquiers italiens au XIIIe siècle (les Lombards) mais aussi le spécialiste écossais comme John Law au XVIIIe siècle ou le banquier allemand Rothschild au XIXe siècle. Ils sont considérés comme attachés par leurs intérêts directement à la personne du roi à l'image des reines étrangères qui défendent les intérêts de leurs enfants contre les tentatives de prédatons des grands (les nobles les plus influents). Au XVIe siècle se généralise le recours aux mercenaires pour défendre le roi : les gardes suisses d'abord, les mercenaires autrichiens par la suite.

Ces étrangers sont aussi régulièrement conspués faisant l'objet de cabales et devenant de véritables légendes noires. Isabeau de Bavière qui aurait offert le royaume de France aux Anglais par le traité de Troyes en 1420 ; John Law qui aurait monté un système financier frauduleux (alors qu'il a réussi la plus grande opération de désendettement public de l'histoire en 1715-1720) ; Marie Antoinette qui ne serait que mépris pour le peuple en 1789. Ils sont cependant massivement concentrés dans quelques grandes villes et souvent dans quelques quartiers.

Se pose ensuite la question de l'accueil de populations plus nombreuses avec le cas des Tziganes. Accueillis positivement au XVe siècle, dans une Europe qui souffre d'un

manque d'hommes, les Tsiganes (ceux qui viendraient de la petite Égypte) jouent un rôle important. Là où ils ne se sédentarisent pas, ils prennent l'appellation de compagnie notamment comme mercenaires jusqu'au XVIIe siècle. Cependant, commence sous le règne de Louis XIV une multiplication de réglementations hostiles. En 1666, la loi contre les Bohèmes instaure l'envoi systématique de tous mâles adultes aux galères. Le principe est réaffirmé en 1682. Les seigneurs désireux de prendre leur défense sont soumis au même châtiment. Les Tziganes doivent quitter le royaume de France ou justifier des activités spécifiques comme maréchal-ferrant ou forain pour pouvoir maintenir un mode de vie nomade. Au XXe siècle, l'afflux de Roms repose la question de leur intégration.

Enfin, il ne faut pas oublier l'institutionnalisation du racisme avec le développement de l'esclavage dans le cadre de l'exploitation des colonies. A partir du XVIIe siècle, le royaume de France rétablit l'esclavage dans ces nouvelles colonies outremer. Pourtant, l'esclavage était interdit par l'Église catholique et surtout abolit définitivement sous toutes ces formes (servage) en France depuis 1315. Les îles américaines quittent alors le cadre légal commun pour devenir des territoires au droit nouveau. Le travail forcé est alors généralisé surtout pour les esclaves africains. La couleur de la peau devient un facteur de marginalisation en étant utilisée pour distinguer les individus libres des esclaves. Les premiers recensements menés dans les Antilles distinguent clairement les individus selon leur couleur, utilisant les appellations de blancs et de noirs. L'ordonnance ou édit de mars 1685 sur les esclaves des îles de l'Amérique aussi connue sous l'appellation de Code noir sous Louis XIV vient alors instituer des règles d'une très grande brutalité. Le royaume de France prend alors une dimension planétaire mais tout en créant de nouvelles catégories d'espaces et de populations dominés. Les colonies américaines comme la Louisiane articulent une exploitation souvent ponctuelle à une grande violence sociale (déportations forcées décrites par l'abbé Prévost en 1731 dans *Manon Lescaut*) sans réelle intégration des populations locales du fait des réticences de l'Église catholique, le tout caché derrière une fiction cartographique de maîtrise du territoire. Le territoire exploré devient alors le territoire potentiel à développer.

Il est intéressant de noter comment ces catégories sont extrêmement ancrées historiquement et spatialement. Elles s'inscrivent dans un temps long de la marginalisation et de la stigmatisation. L'affirmation de nouvelles valeurs à partir de 1789 n'a pas mis fin à ces distinctions. Bien au contraire, Napoléon Bonaparte revient sur de nombreuses lois émancipatrices pour rétablir un ordre chrétien, blanc et masculin. Par ailleurs, les moments de stigmatisations sont récurrents tout au long du XIXe et du XXe siècle amenant à des moments de violence réguliers, notamment dans le contexte de l'expansion coloniale. Dès lors, pour la philosophe Anna Arendt, l'occupation de la France par l'Allemagne nazie et la mise en place du régime de Vichy de 1940 à 1944, s'inscrivent dans la continuité de l'antisémitisme et du colonialisme.

### **Les marches, les vraies marges du royaume de France**

Tout au long de l'ancien régime est privilégié le terme de marche. Ce terme est d'ailleurs largement détaillé par Théry et Brunet dans leur dictionnaire critique, *Les mots de la géographie* (1992, cf. p. 318), et cela bien plus que celui de marge. Ce terme issu du nordique *mark* indique une limite visible car marquée. Il renvoie à une terre collective qui se situe en périphérie des terres cultivées par le clan. Il constitue un espace tampon entre les communautés. Il est exploité de façon collective et ponctuelle, notamment pour le pâturage des animaux mais aussi l'accès à certaines ressources végétales comme le bois. Il est aussi un espace de relégation où vivent les marginaux, non intégrés aux clans pour de multiples motifs. Même s'il n'est pas systématiquement investi, il n'en est pas moins clairement délimité soit par des éléments de reliefs, soit par des bornes. Dès lors, le terme de marche est proche de celui de marge dans le sens du pourtour d'une région qui disposerait d'une unité

géographique, mais aussi d'un espace entre les limites de deux entités qui se côtoient. C'est un espace délimité et laissé volontairement vide. Il est nécessaire aux sociétés à la fois pour les pratiques de collecte, de chasse ou de pastoralisme mais aussi pour assurer un ordre social en disposant d'un espace de relégation. Il est aussi un espace d'initiation et de passage à l'âge adulte.

Cependant, le terme change d'échelle à l'époque carolingienne, au VIII<sup>e</sup> siècle. Il désigne alors la périphérie du royaume franc, soit de vastes régions militarisées intermédiaires entre le royaume franc et ses voisins. Elles regroupent plusieurs comtés sous l'autorité d'un préfet des marches ou marquis qui en tant de guerre assure le commandement de l'ensemble des comtes pour affronter l'ennemi voisin.

Elle est alors considérée comme une région particulière : qualifiée par les historiens de frontière épaisse, elle est surtout constituée d'un réseau de places-fortes, qu'il est possible de qualifier de système défensif profond à même de tenir la marche et de garantir la sécurité des terres intérieures. Il faut noter que les marches suivent tout le pourtour terrestre du royaume franc : marche de Bretagne à l'ouest ; marche saxonne ou danoise au nord ; marche sorabe, marche pannonienne à l'est ; marche frioulane, marche de Gascogne et marche de Gothie au sud. Loin d'être fixes, ce sont des zones d'influence qui se recomposent au gré des rapports de force entre les deux royaumes riverains.

Lors des périodes d'expansion du royaume franc, ces marches sont des lieux d'implantation de nouveaux individus désireux de faire fortune à travers les échanges ou de cultiver les terres malgré les risques d'affrontements avec les royaumes voisins. Elles constituent des espaces d'aventure attirant de nombreux jeunes issus des familles combattantes souhaitant se constituer un fief. Elles sont à la fois un espace de contact mais aussi de transformation. Les alliances entre les seigneurs de la marche et les seigneurs du royaume voisin, les mariages, les structures religieuses disposant de propriétés de part et d'autre, les réseaux commerciaux et les structures d'échanges constituent un réseau dense de relations complexes entre la marche et le royaume étranger. Elles participent de l'imaginaire de la marginalité comme figure construite depuis les espaces centraux du royaume. Les individus y résident sont parfois stigmatisés et suspectés de maintenir des pratiques divergentes (langues, cultures, religions). Cette idée est récurrente notamment pour l'Église chrétienne qui voit dans les marches du sud une zone d'affrontement avec les conquérants musulmans et dans les marches occidentales et septentrionales des terres de mission et de diffusion de la foi.

Les marches ne sont aucunement fixes. Elles connaissent des phases de flux et de reflux. Elles sont parfois repoussées. Ainsi, au sud du royaume franc, le marquisat de Gothie qui correspond aux territoires allant de Toulouse à Narbonne jusqu'au Pyrénées est constitué en 759 pour éliminer les entités musulmanes qui s'y sont établies. Puis les forces franques passent les Pyrénées et organisent la marche d'Hispanie allant de la Catalogne au Pays basque.

Ces territoires ne sont aucunement délaissés par les autorités monarchiques. Bien au contraire, ce sont des espaces déterminants dans la sécurité et la stabilité du système politique établi. Ils sont donc l'objet de multiples attentions notamment par l'investissement militaire dans les fortifications des cités mais aussi dans l'implantation de troupes permanentes dans les forteresses. Les comtes et marquis nommés sont des proches du roi, issus de sa famille ou de sa maison pour s'assurer leur totale fidélité. Elles sont là où s'organisent les grandes expéditions de conquête ou de défense afin d'établir une zone d'influence plus large encore voire de faire de créer des régions tributaires constituant un moyen encore de repousser les frontières. En revanche, lors des périodes d'affaiblissement du royaume franc, elles peuvent être annexées par les royaumes voisins et redéployées plus à l'intérieur des terres comme le cas de la marche de Bretagne. L'arrivée de nouveaux conquérants comme les Normands

amène à la création d'une nouvelle marche de Normandie. Ainsi, Charles le Chauve crée les marches de Neustrie en 861 : une nouvelle marche bretonne (Touraine, Anjou et Maine) et une marche normande (Basse Normandie et Seine). Enfin, les marches peuvent aussi s'émanciper de l'autorité royale comme la Catalogne dont le Comte refuse de reconnaître l'autorité capétienne et donc devient indépendante de fait en 988, même si cela est reconnu officiellement seulement en 1258. Les marches peuvent disparaître avec l'annexion du royaume voisin, comme au XVe siècle pour la Bretagne.

Ces logiques de marche sont aujourd'hui réactivées dans le cadre des régions transfrontalières. L'Union européenne offre la possibilité aux régions limitrophes d'institutionnaliser des logiques persistantes. Elle met ainsi fin à la longue centralisation et aux méfiances parisiennes. Par ailleurs, pour certaines marches désormais intérieures, les structures mises en œuvre persistent notamment dans la démultiplication des petites cités fortifiées toujours identifiables. Or, ce semis de bourgs a favorisé des logiques proto-industrielles et industrielles particulières jusqu'à aujourd'hui. Le terme est par ailleurs mobilisé par les communes désireuses de mettre en scène des actions collectives à vocation culturelles (les Marches normandes autour de l'Eure).

### **La ligne Saint-Malo Genève : dynamisme au Nord, retard au Centre et au Sud ? Les débuts de la marginalisation régionale statistique**

La rationalisation administrative avec la création des départements le 22 décembre 1789 et l'émergence de la statistique amènent à une nouvelle perception du territoire français. Ainsi, en 1827, dans *Le petit producteur français*, l'ingénieur Charles Dupin dresse un tableau des forces productives de la France depuis 1814. Il mobilise pour cela les données statistiques et oppose les 32 départements du septentrion aux 54 autres départements du Centre et du Sud. Il défend le principe que seule une partie des départements français a permis l'exceptionnel redressement économique de la France après les défaites napoléoniennes et souhaite donc généraliser les progrès économiques de ces derniers à l'ensemble du territoire. Il est alors considéré comme l'inventeur de la ligne Saint-Malo Genève qui devient un lieu commun des recherches en sciences sociales, largement mobilisé par l'école des Annales selon Antoine De Baecque (Fumey, 2009).

Ce travail ouvre une lecture cartographique du territoire français dans laquelle les statistiques prennent une dimension première. Alors les lectures se multiplient comme autant de simplification, soit à fin de construire un programme politique dans l'esprit de Dupin, soit pour chercher des lignes de force au sein du territoire français, en opposant des territoires intégrés (ici le nord) et des territoires marginalisés (ici le centre et le sud).

Plusieurs questions se posent : les effets de seuils construits par les chercheurs pour justifier tel ou tel découpage, mais aussi le choix des divisions territoriales. Le département par exemple est une construction administrative qui agrège un centre urbain et des campagnes environnantes dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres. Il est alors possible de s'interroger sur la sincérité des représentations cartographiques mais aussi sur leur capacité à être mise au service d'une vision politique de la France.

Ainsi, le développement de la proto-industrie qui lie les villes et les campagnes par des marchands fabricants amène à nuancer l'approche de Dupin. En effet, les régions dynamiques se situent de part et d'autre de cette ligne : Somme, Ardennes, Haute-Marne, Jura, Rhône, Puy-de-Dôme mais aussi Bretagne et surtout Languedoc.

Par ailleurs, ce travail de 1827 est contemporain de la première ligne de chemin de fer privée entre Saint-Étienne et Andrézieux. Or, le chemin de fer vient remettre en question la logique territoriale décrite. De fait, les premières concessions privées se développent autour de mines principalement et tout particulièrement de charbon, mais à partir de 1836 apparaissent les premières lignes de chemin de fer liant deux villes considérées comme complémentaires

comme Montpellier-Cette (Sète), puis en 1837, Bordeaux-La Teste, qui sont incluses dans la partie française considérée comme la moins dynamique. Les logiques de pôles économiques disposant d'une forte autonomie prédominent, loin des représentations véhiculées depuis la capitale. Il est alors mis en avant le rôle de l'agriculture et tout particulièrement de la viticulture par opposition au développement industriel.

Ensuite, à partir de 1859, le développement du chemin de fer se fait via de grandes compagnies régionales dans le cadre de conventions avec l'État. Si les compagnies ont favorisé des logiques économiques de complémentarité, le gouvernement privilégie la formation d'un réseau en étoile autour de Paris tout au long du XIXe siècle afin de renforcer la centralisation. Par ailleurs, le plan Freycinet en 1879 pose l'objectif de desservir toutes les préfectures et les sous-préfectures faisant correspondre le chemin de fer au maillage administratif. C'est donc la logique du réseau qui s'impose au territoire français. L'espace marginal devient alors l'espace non connecté au réseau de transport terrestre performant. Les découpages à l'échelle nationale pour distinguer les régions développées et les régions marginalisées n'ont alors pas véritablement de sens, puisqu'au sein des régions considérées comme peu dynamiques existent des pôles économiques et inversement. L'observation à petite échelle permet de distinguer des densités d'investissement sans pour autant les expliquer.

L'approche territoriale de Dupin est en fait héritière d'une représentation du XVIIIe siècle où l'activité dominante reste l'agriculture. Par conséquent, cette activité extrêmement territoriale amène à des logiques de soutien de l'ensemble des territoires. Les politiques de développement agricoles sont valables pour toutes les configurations bioclimatiques. La grande industrie comme celle liant activités minières et sidérurgie vient totalement bouleverser les logiques existantes. Cette industrie dite lourde parce qu'elle nécessite des capitaux très importants, se traduit par le développement de quelques villes qui attirent une population croissante. Par ailleurs, elle est la première cliente du chemin de fer qui renforce les logiques de polarisation. Enfin, le développement de la finance ne fait qu'accroître cette polarisation, car si la collecte de l'épargne et l'accord de crédits se fait de plus en plus à l'échelle nationale avec la création de grandes banques, les sièges sociaux et les grands investissements se concentrent en quelques lieux et tout particulièrement Paris, à la fin du XIXe siècle. Ainsi, le Crédit Lyonnais fondé à Lyon en 1863, déploie son activité française selon l'axe Paris-Lyon-Marseille. Puis il transfère son siège social à Paris en 1882 pour étendre son réseau national et international. La banque devient ainsi la première banque mondiale en 1905.

### **Paris et le désert français ou la haine de la grande ville ?**

En 1947, Jean-François Gravier dans un ouvrage célèbre questionne l'opposition Paris-province dans une vision extrêmement politique que Bernard Marchand qualifie de haine de la ville et surtout de la très grande ville (2001). Cette opposition est assez intéressante car elle doit être remise dans son contexte. Elle s'inscrit dans le dualisme idéologique entre Paris et le reste du territoire français.

Le XIXe siècle voit le développement accéléré de la cité parisienne. Croissance démographique et centralisation politique donnent le sentiment que la ville quitte le cadre commun du territoire français pour acquérir une position monopolistique politiquement, financièrement, économiquement et culturellement. Cependant, pour Jean-François Gravier, cette situation se fait aux dépens du reste du pays. L'élite parisienne absorberait les forces vives qu'elle pervertirait en les faisant survivre dans des conditions de logement déplorables. L'agglomération dévorerait, depuis 1850, « la substance nationale ». Derrière cette idée de substance, se trouverait le travail des hommes, leur intelligence mais aussi leur épargne.

Par conséquent, la très grande ville deviendrait une menace pour l'économie française

qui aurait dû s'épanouir autour des villes moyennes et de leurs campagnes comme à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle provoquerait une double marginalisation : une marginalisation du reste du territoire français qui verrait son dynamisme brisé et une marginalisation de la classe moyenne qui devrait vivre dans la très grande ville dans des conditions de logements déplorables, réduisant fortement son bien être, son espérance de vie et sa situation morale.

Ce texte écrit pendant la seconde guerre mondiale (mais publié en 1947) est très fortement marqué par l'idéologie de Vichy sur le déclin de la race française. Sous-jacente transparait l'idée que Paris devient l'un des symptômes de ce déclin accueillant des populations étrangères et laissant émerger une élite cosmopolite forcément hostile au destin de la France. Par ailleurs, Jean-François Gravier retient que les autres espaces dynamiques sont Lyon, Marseille et la Côte d'Azur du fait de l'économie de luxe portée par Paris. Apparaît alors le principe que l'individu marginalisé serait l'habitant historique de la France, soit l'archétype du Français, par droit du sang et non du Français par droit du sol, vivant dans une ville moyenne en lien étroit avec la campagne dans une vision d'un idéal passéiste.

Il faut donc revenir sur les facteurs spécifiques à la dynamique parisienne. Premièrement, la ville dispose d'un poids historique antérieur à 1850. L'importance de Paris s'est établie sur plusieurs siècles. Certes les choix politiques de la centralisation opérés durant la Révolution française ont accentué le phénomène, mais il ne faut surtout pas négliger le rôle croissant de la France dans le Monde. La colonisation et les activités économiques françaises à l'échelle internationale amènent au développement de grandes entreprises d'investissement comme les grandes banques d'affaires (Paribas notamment à partir de 1871). Par conséquent à l'instar de Londres, la ville cumule un rôle national et un rôle international. Elle articule alors l'épargne française excédentaire aux possibilités d'investissements internationaux et elle concentre les activités financières internationales. Elle devient la ville d'une nouvelle bourgeoisie de la finance, intimement liée aux autorités politiques. Ce phénomène est largement conspué dans la presse qui détaille les grands scandales financiers (comme l'affaire du canal de Panama en 1891). Cependant, l'importance de la place financière permet aussi de financer de nombreuses politiques publiques. De même, l'intense activité amène à des recettes fiscales importantes utilisées sur l'ensemble du territoire. Enfin, la ville offre de nombreux emplois à des populations issues du monde rural qui viennent compléter leurs revenus par un travail plus ou moins saisonnier ou qui viennent accumuler un pécule comme jeunes adultes leur permettant de revenir s'installer dans leur village d'origine (Bretons, Savoyards, Auvergnats). Se pose alors davantage la question de la complémentarité de Paris avec le reste de la France dans l'articulation de la France au Monde.

Jean-François Gravier développe une analyse selon un nationalisme méthodologique où le territoire national prime sur son intégration internationale. Son propos est accueilli fraîchement en 1947 par les géographes qui jugent utopiques ses propositions et se demande quelle autorité pourrait décréter le déplacement des activités et des populations. Le succès du livre est davantage le fait de sa réédition en 1953. Il influence fortement les politiques de la Datar (Direction de l'aménagement des territoires et à l'action régionale) créée en 1963. Lors de sa dernière réédition, en 1972, il est alors parfaitement dans l'esprit du temps avec la régionalisation qui est au cœur du débat politique depuis 1969 comme une réponse à la crise de mai 1968.

Au final, le propos de Jean-François Gravier est assez emblématique d'un discours sur le fait que Paris marginalise le reste de la France. Or, ce discours vise à inverser le rapport de force, en faisant de Paris un lieu marginal par rapport à une réalité française. Par conséquent se développe depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle l'idée que Paris n'est pas la France et que sa population n'est aucunement représentative politiquement. Ainsi, en 1848, si la révolution se fait à Paris, Louis Napoléon Bonaparte est élu par les campagnes et il n'aura de cesse à mobiliser l'électorat de la Province pour légitimer son autorité. De même, de 1870 à 1871, les

Versaillais stigmatisent la résistance parisienne et sa tentative de Commune. Une fois la révolte matée, la cité perd toute autonomie politique et passe sous l'autorité du préfet. Les communards sont massacrés ou exilés. Paris incarne alors politiquement une France non représentative, tantôt dangereuse du fait des nombreux pauvres qu'elle abrite (« classes laborieuses, classes dangereuses »), tantôt utopique du fait de son élite qui serait forcément en décalage avec la réalité du pays. Son cosmopolitisme est critiqué, ainsi que son avant-garde intellectuelle. La crise de mai 1968 est d'ailleurs un des derniers grands jalons de la construction d'un discours sur la singularité parisienne en minimisant tous les événements non parisiens. Ce discours géographique reste encore aujourd'hui un lieu commun de la politique ; pour cela, il suffit d'observer le traitement politique du mouvement Nuit Debout en 2016.

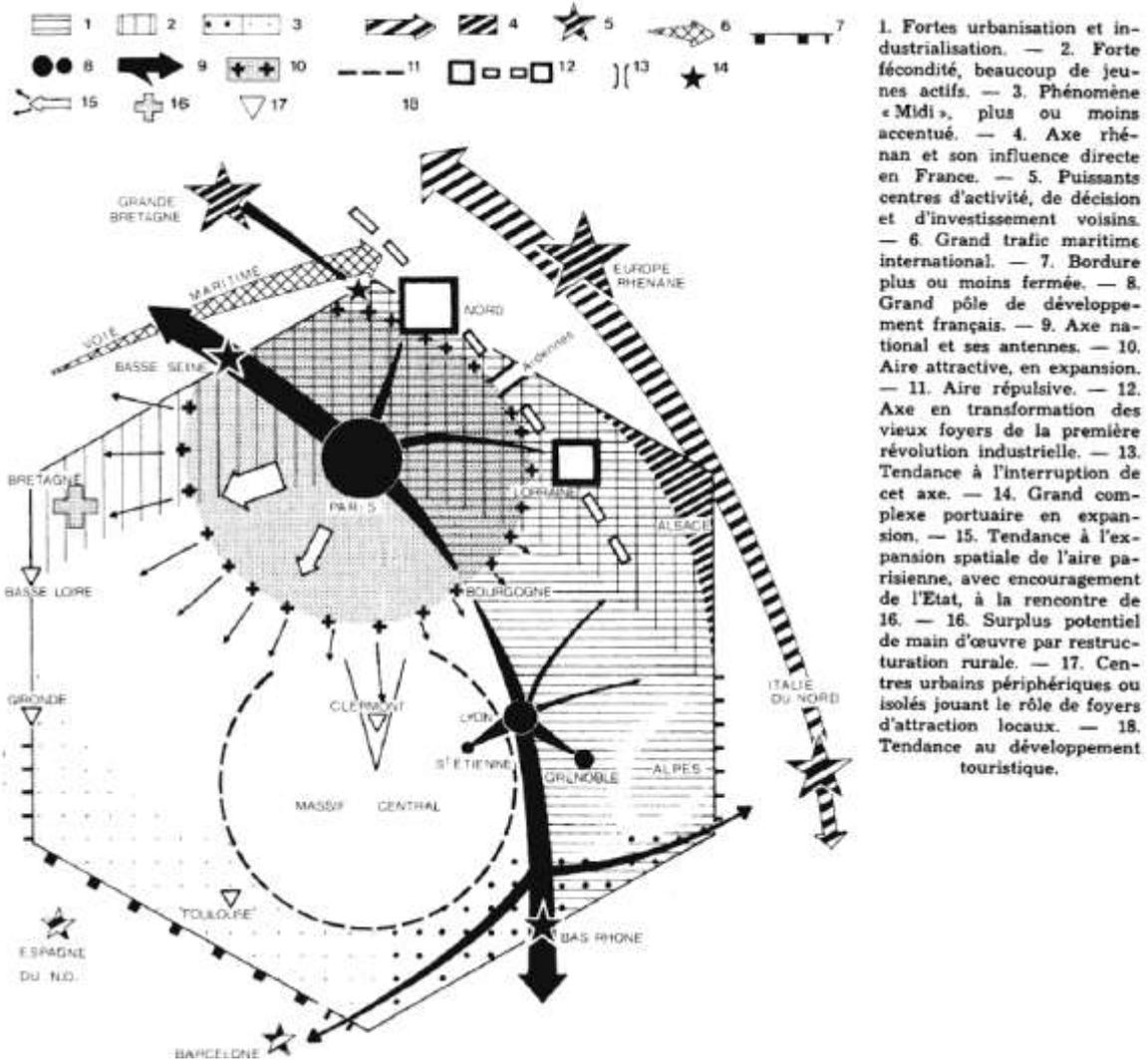
Cela n'est aucunement spécifique à la France et traduit davantage la stigmatisation de la grande ville au sein de la nation. Si cette dernière concentre les fonctions de commandement, son faible poids électoral à l'échelle nationale (en 2014, Paris intra-muros comptait 1,3 millions d'électeurs, l'Île-de-France 6,8 millions, contre 44,6 millions en France), en fait une cible privilégiée des discours réactionnaires.

### **La ligne Le Havre-Marseille et le basculement des emplois industriels : grands découpages face aux dynamiques métropolitaines**

Il est intéressant de noter que le travail de Jean-François Gravier amène à un déplacement de la ligne Saint-Malo Genève pour devenir la ligne Le Havre-Marseille censée incarner la France industrielle historique. À l'est de cette ligne, l'emploi industriel, à l'ouest une économie archaïque liant agriculture et services.

Cette figure est consacrée par le travail de Roger Brunet en 1973 dans sa présentation synthétique des dynamiques de l'espace français. Il oppose ainsi une France urbanisée et industrialisée concentrant les établissements de plus 200 emplois, à l'est de l'axe Basse-Seine, vallée du Rhône qui est alors l'axe majeur du territoire français. Sur cette partie Est de la France s'exercerait l'influence de la dorsale européenne assurant une dynamique d'entraînement. En revanche, l'Ouest serait exclu de cette dynamique économique et ne connaîtrait pas d'alternative du fait de la faiblesse des échanges avec l'Espagne. Il serait caractérisé par une dominante rurale et des structures économiques agricoles comme industrielles plus morcelées. Seuls quelques centres urbains périphériques isolés (Nantes, Bordeaux, Toulouse) assureraient une attractivité limitée à l'échelle locale. La Bretagne serait totalement inféodée à Paris comme réservoir de main d'œuvre (*Ouest profond, marges armoricaines*). La France est donc présentée comme coupée en deux avec une densité des figurés dans sa partie Est (Brunet, 1973).

*Grands traits de l'organisation de l'espace français, schéma de Roger Brunet de 1973*



Cette représentation se diffuse rapidement du fait de l'importance du GIP Reclus et de la reprise des exercices de schématisation dans les programmes scolaires du secondaire. Or, elle pose question. Premièrement, elle survalorise la dynamique des espaces à l'est de l'axe le Havre-Marseille. Par exemple, les Alpes du Sud sont des espaces de très faible densité et de faible activité économique. Deuxièmement, elle est extrêmement conjoncturelle et doit plutôt être présentée comme un moment de basculement de l'activité économique française. Elle incarne le chant du cygne des "Trente Glorieuses" avec un idéal de croissance économique porté par la grande industrie lourde. En effet, 1973, correspond au premier grand ralentissement de l'économie française, les industries lourdes (sidérurgie, mines) connaissent un très fort ralentissement en 1975 (première année de récession de l'économie française). Les investissements réalisés à Dunkerque et à Fos-sur-Mer marginalisent les sites les plus archaïques du Nord et de Lorraine ouvrant le début d'une période de désindustrialisation de grande ampleur. Par ailleurs, à cette même période se développent de nouvelles industries comme l'aéronautique dont l'un des pôles historique est Toulouse. En 1970, les différentes entreprises publiques sont regroupées dans l'Aérospatiale dont le siège est à Toulouse-Blagnac. Par conséquent, les structures industrielles à l'ouest de la ligne s'avèrent plus adaptées à la nouvelle concurrence internationale mais surtout la dynamique démographique devient favorable à l'implantation de nouvelles unités industrielles.

Ainsi, Gérard-François Dumont et Laurent Chalard ont démontré que les emplois connaissent un rééquilibrage. Les douze agglomérations affichant les plus fortes croissances d'emplois sur les 111 villes de plus de 25.000 habitants sont toutes à l'ouest de cette ligne et s'appuient sur le développement de nouvelles activités à haute valeur ajoutées ou au développement de l'économie résidentielle. A l'opposé les 22 agglomérations les moins dynamiques sont toutes à l'est de la ligne, exception faite de Châteauroux, et correspondent à des anciennes cités industrielles.

La ligne Le Havre-Marseille séparant une France intégrée à la dorsale européenne et une France marginalisée est donc une vision dépassée par les dynamiques économiques actuelles. Le goût pour les lignes se retrouve aussi dans la fameuse diagonale du vide, marge intérieure, des Ardennes aux Pyrénées. Il participe d'une iconographie pédagogique et médiatique nationale (Fumey, 2009). L'appellation de vide est toute relative à la densité moyenne de la population française, de même que la représentation selon une diagonale vient schématiser une dynamique complexe.

Sébastien Oliveau et Yoann Doignon (2016) ont procédé à une analyse fine des données démographiques entre 1968 et 2009. Premièrement, ils montrent que les représentations cartographiques qui prennent comme unité le département, le canton ou la commune amènent à des analyses très différentes. Ainsi, les territoires qui ont connu une diminution absolue de leur population sont avant tout des communes rurales et quelques centres urbains. En revanche, les communes qui ont connu une forte croissance sont des communes de banlieue voire périurbaines. Il apparaît alors un effet de concentration des populations autour des villes-centres historiques. Ce phénomène est très visible notamment dans toute la partie sud de la fameuse diagonale à la fois pour des grandes agglomérations notamment comme Toulouse mais aussi pour des agglomérations plus petites.

Par ailleurs, si la cartographie laisse apparaître une forte concentration à l'intérieur du pays, le phénomène de diagonale est à repenser. Bien sûr, un axe allant des Ardennes aux Landes permet d'agréger de nombreuses communes en déclin démographique, mais il ne doit pas occulter les nombreuses communes des Hauts-de-France, de Normandie et de Bretagne qui connaissent une dynamique identique.

Enfin, l'analyse détaillée des dynamiques démographiques amène à distinguer les facteurs de diminution de la population. Sébastien Oliveau et Yoann Doignon (2016) observent des dynamiques de différentes natures dans le temps. Ainsi, si de nombreuses communes ont connu une phase de solde migratoire et de solde naturel négatif à la fin des années 1960, au cours des années 2000, les communes qui connaissant ce double déficit sont minoritaires. L'essentiel des communes connaissent avant tout un solde naturel négatif. Par conséquent, ces communes de la diagonale du vide connaissent un vieillissement de leur population mais elles attirent de nouveaux résidents, originaires ou non de la commune, qui s'y installent souvent une fois leur carrière professionnelle achevée ou pour développer de nouveaux projets alternatifs en pouvant bénéficier d'un accès au foncier à bas prix.

Par conséquent, ces appellations reviennent à des oppositions entre les grandes agglomérations et les espaces ruraux observées à une petite échelle, celle du territoire métropolitain français. Elles masquent alors des phénomènes de gravité, soit l'attraction de la population par les agglomérations les plus dynamiques. Chaque appellation renvoie à une simplification, construite le plus souvent à partir d'un seul indicateur : la production industrielle et éventuellement l'emploi salarié pour les lignes, la densité de population et la croissance démographique pour la diagonale. Au final, il est possible de se demander si ne elles ne stigmatisent pas plus qu'elles n'expliquent.

La généralisation à une échelle aussi petite amène à de nombreuses simplifications sources d'incohérences. Elle intègre de nombreux lieux qui symbolisent le contraire du discours porté. Cet écueil est alors surmonté soit par les nombreuses exceptions qui sont

censées confirmer la règle, soit par la fragilité d'un concept trop générique pour renvoyer à une quelconque réalité.

Aujourd'hui, cette ligne est davantage mobilisée pour caractériser une opposition politique entre une France de droite (à l'est de la ligne) et une France de gauche (à l'ouest de la ligne). Mais là encore, cela signifie procéder à des effets de simplification, le vote de gauche étant aujourd'hui très implanté dans les villes-centres des grandes métropoles.

Les lignes dites de fracture du territoire français jouent-elles au moins un rôle pédagogique ? Seulement si elles sont critiquées et amènent à une réflexion sur les échelles d'analyse des phénomènes.

### **De l'affreux au sublime : montagnes et rivages**

Il reste deux figures géohistoriques des territoires en marges : les montagnes et les littoraux. En effet, ces deux espaces très différents sont largement décriés par l'élite française jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les bons et beaux pays sont les vastes plaines agricoles. Il suffit de reprendre l'image de Rabelais dans *Gargantua* (1534) : son cheval, Grand Jument, énervée par les mouches et les taons, balaie une vaste forêt en se rendant à Paris. Alors, le géant s'écrie que « Beauce ». De même, Joachim du Bellay en 1558, dans son ouvrage *Les Regrets*, avec le sonnet XXXI *Heureux qui comme Ulysse* loue la douceur angevine où plaines alluviales côtoient coteaux à vin. De fait est défini un idéal territorial d'un bon pays qui correspond à l'Île-de-France, à la région Centre et aux Pays de la Loire, soit le cœur du domaine royal à partir du XV<sup>e</sup> siècle. En revanche, montagnes et rivages sont considérés comme des espaces hostiles.

Ils sont perçus comme dangereux. Les montagnes sont peuplées d'individus souvent agressifs ou sauvages, jaloux de leur autonomie (Debarbieux, 2015). Les littoraux sont soumis aux raids d'ennemis potentiels (pirates, corsaires, trafiquants). Ces espaces apparaissent donc comme difficilement contrôlables par le pouvoir monarchique. Ainsi, ils peuvent régulièrement profiter de leurs spécificités géographiques pour entrer en résistance. Les cités portuaires peuvent bénéficier du soutien de pays ennemis via la mer et nécessitent de longs blocus pour être réduites. Les montagnes permettent à des populations en dissidence de se fortifier dans des forteresses naturelles. Les littoraux sont ponctués de places fortes, les montagnes constituent des marches.

Malgré les nombreuses ressources qu'ils offrent, ils sont vus comme insalubres par nature. L'altitude serait source de nombreux maux et amènerait au crétinisme tout particulièrement dans les Alpes (Debarbieux, 2015). La mer est nauséabonde selon une approche biblique doublée de la peur des nombreux marécages où proliféreraient de nombreuses maladies (Corbin, 1988). Par conséquent, les implantations humaines se doivent d'être en retrait : soit sur le piémont pour les montagnes, soit dans l'arrière-pays pour les littoraux.

Or, il est intéressant de noter un basculement de représentation vis-à-vis de ces espaces à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'espaces hostiles, ils deviennent des espaces sains de confrontation de l'homme aux éléments. Ils exercent alors une fascination nouvelle dans leur démesure, rappelant à la fois la fragilité de la vie humaine mais aussi sa capacité à se confronter aux éléments. Ils attirent une nouvelle élite internationale majoritairement anglaise. Ces espaces deviennent le cadre d'un nouveau rapport au corps. Ils permettent aux individus des grandes villes, de plus en plus coupés de la nature, de se soigner. Les cures maritimes ou cures de mer sont prescrites contre de nombreux maux. Puis rapidement, avec le développement des maladies respiratoires et surtout de la tuberculose, les cures de grand air face à la mer ou en montagne sont alors prescrites. L'air de la haute montagne devient un air pur à la différence de l'air pollué des grandes cités industrielles. De 1900 à 1950, ce sont 250

sanatoriums qui sont construits. Une nouvelle perception de l'environnement se généralise. Dès lors, de nombreux investissements sont faits pour accompagner et entretenir cet engouement. Il est intéressant de voir comment les deux espaces sont alors aménagés selon les mêmes modalités. Ils commencent comme des sites d'excursion, puis ils deviennent des lieux touristiques dotés de quelques infrastructures d'accueil avant de prendre la forme de station touristiques où toutes les infrastructures sont dédiées à la villégiature pour enfin devenir de véritables villes touristiques.

Leur développement est possible par l'extension des voies de chemin de fer. Elles deviennent alors des lieux de la mise en scène de la marge, là où le monde commun humanisé s'arrête. Ainsi, ces sites sont organisés selon une logique de front face à l'immensité. Une promenade sépare les nombreuses structures hôtelières du vide à contempler : la mer ou la haute montagne. Les architectures sont souvent similaires et surtout tout un personnel aux compétences spécifiques dédié aux services à la personne est recruté. La confrontation aux éléments n'est pas sans risque et nécessite un accompagnement : les baigneurs, les maîtres nageurs pour affronter la mer, les guides et les moniteurs pour la montagne, mais aussi les infirmiers et les médecins qui encadrent les pratiques.

Les littoraux et les montagnes sont alors intégrés à la société industrielle comme les marges nécessaires à la reconstitution des forces vives de la nation. Leur popularité est donc croissante à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle internationale assurant un nombre de visiteurs étrangers croissants.

Cet engouement se traduit aussi par des effets divergents sur le long terme. Ainsi, les destins des montagnes et des rivages sont contrastés.

En effet, les littoraux connaissent une attractivité grandissante et quasi-généralisée. Premièrement, la sécurité croissante dans le cadre de la paix anglaise du XIXe siècle amène à la possibilité d'implantation non fortifiées, deuxièmement, la lutte contre les moustiques et l'éradication du paludisme éliminent les dernières contraintes au XXe siècle. Ainsi, les littoraux deviennent des espaces privilégiés de villégiature d'abord temporaire puis permanent. De 1969 à 2009, les communes littorales connaissant un repli démographique sont extrêmement minoritaires et se concentrent dans le Finistère, les Côtes d'Armor, le Cotentin, la baie de Somme essentiellement. A contrario, le pourtour méditerranéen et les côtes Atlantique connaissent une très forte croissance. On assiste donc à un processus de littoralisation constant de la population. Les rivages sont pleinement intégrés à la nouvelle économie résidentielle. Ainsi, ces espaces concentrent 43% des constructions de résidences secondaires de 1969 à 1999, pour 10% de la population (Zaninetti, 2006). Parallèlement, les activités industrielles lourdes se sont elles aussi littoralisées à Dunkerque, à Fos-sur-Mer, à Saint-Nazaire, au Havre notamment avec les hydrocarbures et les grands plans de modernisation de la sidérurgie. La densité croissante amène à un phénomène de litturbanisation (Chalard, Dumont, 2007) et donc de saturation de cet espace favorisant la diffusion du phénomène dans l'arrière pays jusqu'à 30 km des côtes. Par conséquent, les pouvoirs publics doivent aujourd'hui réguler l'afflux de population notamment à travers la loi littorale de 1975 et le conservatoire du littoral qui vise à geler le foncier et ainsi réduire l'impact du phénomène sur la biodiversité. Par ailleurs, la pression résidentielle nourrit de nombreux scandales immobiliers et pousse les autorités, mais aussi les promoteurs et les acheteurs, à prendre de nouveaux risques.

Les montagnes connaissent une situation beaucoup plus contrastée, car si le Jura, les Vosges et les Alpes du nord sont un des espaces les plus dynamiques de France, en revanche, les Alpes du sud, la frange méridionale du Massif central et les Pyrénées sont souvent intégrés à la fameuse diagonale du vide présentée précédemment. Il apparaît alors des phénomènes plus ou moins cumulés qui animent les dynamiques montagnardes. En effet, les montagnes offrent des atouts pour le développement de nouvelles activités avant tout

industrielles. Les nombreux cours d'eau assurent une énergie à bon marché qui va permettre de développer une industrie performante dès le XIXe siècle à moindre coût. Le développement des turbines électriques à la fin du XIXe siècle ne fait que renforcer le phénomène et assure le développement économique de nombreuses vallées qui deviennent aussi des lieux d'innovation industrielle. A cette dynamique, s'ajoute celle de la villégiature et surtout de l'attractivité sportive avec les nouveaux sports de montagne. D'abord réservés à une élite, de 1964 à 1977, avec les plans neige, les pratiques hivernales se démocratisent amenant à la démultiplication des stations (20 stations nouvelles). Ces dernières développent leur attractivité internationale. Elles connaissent alors un changement accéléré avec la multiplication d'infrastructures nouvelles.

Ce phénomène créé comme pour les littoraux une réaction opposée. Ainsi, les espaces montagnards les plus isolés sont présentés comme des conservatoires. Le cas le plus emblématique est celui de Bonneval-sur-Arc. Le village est oublié durant la seconde guerre mondiale par les forces occupantes allemandes et italiennes du fait de son enclavement. Il devient ensuite pour Gilbert André, l'archétype de la montagne alpine qui résiste à la modernisation. Il défend alors le principe de sa préservation comme un parc national culturel en 1955, mais son initiative est dévoyée pour devenir en 1960, le premier parc national en France métropolitaine. Alors, les montagnes deviennent des lieux privilégiés de la protection de la nature tout comme les littoraux car la même année deux parcs sont créés: le Parc national de la Vanoise et le Parc national de Port Cros en Méditerranée. La montagne devient alors un conservatoire et la logique d'inviolabilité des cœurs de Parc s'impose. Le projet d'extension de domaine skiable de la station de Val-Thorens est finalement rejeté en 1970. Par ailleurs, les villages et leurs architectures traditionnelles deviennent des archétypes d'une montagne éternelle. Ainsi, en 1964, la série *Belle et Sébastien* est tournée dans les Alpes du Sud, dans la vallée de la Gordolasque, aux portes de l'actuel Parc du Mercantour (créé en 1979), alors que l'histoire devait se dérouler dans les Pyrénées, vu la race du chien (Belle est un berger des Pyrénées). Pour des raisons budgétaires, l'arrière pays niçois est privilégié. En 2012, le film prend pour décor le hameau de l'Ecot à quatre kilomètres de Bonneval sur Arc. Cependant, aujourd'hui, les montagnes françaises apparaissent à la croisée des chemins et connaissent des destinées très contrastées. Si, le Jura, les Alpes du nord, les Vosges et une partie du Massif Central associent dynamique industrielle qui se renouvelle à travers les hautes technologies à l'image de l'agglomération grenobloise à une forte économie résidentielle. En revanche, plusieurs régions souffrent d'une déprise de l'économie industrielle et de l'économie résidentielle. 28% des communes de montagne qui couvrent 33% des superficies de montagne n'abritent que 7% des populations de montagne. Elles cumulent vieillissement et fort taux de chômage. Elles se concentrent dans les Pyrénées à la frontière espagnole, dans les Alpes du sud, sur la frange méridionale du Massif Central et en Corse. Les stratégies d'aménagement n'ont pas porté leurs fruits. Ainsi, l'implantation de station de ski présentée comme une solution face à la déprise économique s'est avérée inefficace du fait des aléas climatiques (faiblesse de l'enneigement), de la faible accessibilité et de la maturité du marché. Après le Massif Central, ce sont les Pyrénées qui semblent en difficulté selon le dernier rapport de la cour des comptes en 2015. De nombreuses stations sont fortement endettées alors qu'elles sont largement subventionnées sans pouvoir attirer le public escompté.

Bibliographie :

- BRUNET R., FERRAS R., THERY H., « Marches », *Les mots de la géographie*, Reclus-La documentation française, Montpellier, 1992, p.318.
- BRUNET R., « Structure et dynamique de l'espace français : schéma d'un système », *L'espace géographique*, n° 2, 1973, p. 249-255.
- CORBIN A., *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage, 1750-1840* Aubier, Paris, 1988.
- DEBARBIEUX B., RUDAZ G., *Les faiseurs de montagne : Imaginaires politiques et territorialités : XVIIIe-XXIe siècle*, CNRS, Paris, 2010.
- DUPIN C., *Le petit producteur français*, Bachelier, Paris, 1827.
- CHALARD L., DUMONT G.-F., « Territoires français : le renforcement de la « para-urbanisation » et de la « litturbanisation » », *Population & Avenir* 2/2007 (n° 682), p. 14-16
- FOUCHER M., *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique.*, Fayard, Paris, 1991.
- GOTTMANN J., *La Politique des États et leur géographie*, Armand Colin, Paris, 1952.
- GRAVIER J.F., *Paris et le désert français*, Le Portulan, Paris, 1947, 414 p.
- MARCHAND B, « la haine de la ville : Paris et le désert français de J-F Gravier », *L'information Géographique*, vol. 65, 2001, pp.234-253.
- OLIVEAU S., DOIGNON Y., « La diagonale se vide ? Analyse spatiale exploratoire des décroissances démographiques en France métropolitaine depuis 50 ans », *Cybergéo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 763, 2016.
- WACQUANT L., *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*, La Découverte, Paris, 2006.
- WEBER E., "l'Hexagone", dans NORA P., *Les lieux de mémoire, La Nation*, t. II, Gallimard, Paris, 1986.
- ZANINETTI J.-M., « L'urbanisation du littoral en France », *Population & Avenir* 2/2006 (n° 677), p. 4-8